

Nouméa le 12 avril 2023

# LETTRE OUVERTE

À l'attention  
Des Présidentes et membres de la Commission Spéciale,  
De Monsieur le Président du Congrès,  
De Monsieur le Président du Gouvernement,

Mesdames les présidentes,

La délibération n°105/cp du 27 mars 2023, crée la commission spéciale chargée du suivi du redressement des comptes du RUAMM, elle en fixe les objectifs en cadrant son action dans un calendrier et détermine sa composition.

En premier lieu nous voulons exprimer notre total désaccord sur un aspect de sa composition concernant le collège dit « employeurs » dans lequel figurent les chambres consulaires. Au sens de la loi, les représentants des chambres consulaires ne peuvent être considérés comme employeurs que de leurs propres employés. La délibération les place dans la représentativité patronale au même titre que des syndicats professionnels alors que leur statut d'établissement public leur confère un rôle de conseil et d'assistance et certainement pas celui de défense d'intérêts professionnels. Nous avons compris que ce mélange des genres provient de la signature de l'accord du 10 mars 2023 avec le collectif « agissons solidaires » mais la précision apportée dans un texte officiel du placement des représentants des chambres consulaires dans le paritarisme entre partenaires sociaux est une aberration qui fragilise le modèle du dialogue social que nous pratiquons depuis toujours. Cette bizarrerie calédonienne pourrait intéresser utilement la juridiction administrative, si nous n'étions pas préoccupés principalement sur l'urgence de la réforme concernée par ladite commission.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir, qu'à ce jour, aucun dispositif d'évaluation de la représentativité des organisations patronales n'existe contrairement aux organisations syndicales de salariés qui sont légitimés par une notion de représentativité basée sur des critères définis et objectifs.

Sur les objectifs de la commission spéciale : le suivi du redressement des comptes du RUAMM, en référence aux textes ayant fait l'objet de propositions de lois de pays et des propositions de délibérations qui s'y rapportent sur lesquels nous travaillons depuis des mois nous inspirent les réflexions suivantes :



### **1°/ L'urgence :**

L'homogénéisation des taux de cotisation au RUAMM et la réforme des exonérations et réductions des contributions sociales concernent un volume annuel de subventions ; aides ou exonérations de l'ordre de 20 à 25 milliards de francs.

Cela veut dire que les contribuables calédoniens consacrent 55 à 70 millions par jour à ces financements. Ces chiffres démontrent l'impérieuse nécessité de réformer le système ; l'ampleur des enjeux financiers et donc la facture de l'inaction publique dans le domaine depuis au moins 10 ans. Ce constat vient motiver notre demande de prioriser les sujets d'étude et d'aboutir au plus vite à des résultats pour réduire cette dépense publique. Nous réaffirmons que l'importance du déficit structurel du RUAMM trouve sa source dans une insuffisance de ressources propres, directement liée à un système de cotisations archaïque et injuste et à des niches sociales qui doivent être revisitées. Les autres sujets comme la réduction des dépenses et le changement de gouvernance, s'ils peuvent avoir leur pertinence, n'ont pas la même importance parce que hors de proportion avec l'objectif principal.

### **2°/ Sur la diminution des dépenses :**

Il faut revenir à une réalité qui rappelle l'échelle de grandeur. En premier lieu, et très loin devant les autres, c'est l'hospitalisation et les longues maladies qui constituent les plus gros postes des dépenses du RUAMM. L'inaction publique de ces dernières années a déjà fait subir à l'hôpital public une cure d'amaigrissement qui s'est manifestée par des fermetures de lits ; de non-remplacements ou de non-recrutements de personnels ; de mises en sommeil voire d'annulation de projets de services. Les dégâts sont déjà considérables ! Aller plus loin dans la dégradation de l'offre de soins serait désastreux pour le niveau de prise en charge sanitaire des calédoniens. On n'est pas réfractaires à l'idée de maîtrise voire de réduction des coûts, il faut certainement y travailler mais en rappelant les échelles et en étant conscients des limites. Il faut aussi dire clairement que ce ne sont ni les arrêts de maladies ni les frais de fonctionnement de la CAFAT qui provoquent ou aggravent le déficit du RUAMM. Prétendre le contraire c'est céder à une forme de populisme et détourner l'attention sur la réalité du besoin.

### **3°/ Sur le changement de gouvernance :**

Le plan « do Kamo » et le rapport de l'IGASS abordent le sujet de la gouvernance. Il est clair que les inspecteurs de l'IGASS notamment, lorsqu'ils ont comparé la gouvernance locale à celle qu'ils connaissent, et pour certains, qu'ils ont contribué à bâtir en Métropole, ils ont trouvé matière à critiques et ont proposé une autre organisation.



Cette observation n'a pas pour objet de nier le travail accompli à la demande des autorités locales, même si la crise sanitaire a révélé des imperfections voire des défauts dans le modèle de référence en Métropole. Une réforme dans le domaine est sans doute nécessaire, mais l'amalgame fait par certains entre ce sujet et l'insuffisance de ressources cache mal le manque de courage d'affronter le vrai problème. Certaines déclarations publiques vont même au-delà de ce déni apparent et versent dans l'outrance et la démagogie. Il est scandaleux d'affirmer qu'il ne sert à rien d'apporter des ressources nouvelles au RUAMM tant que l'on n'a pas réformé la gouvernance parce que cela serait alimenter un puit sans fond ! Cela veut dire que c'est la gouvernance qui dilapide les fonds et donc que c'est la gouvernance qui est responsable du déficit chronique du RUAMM !


C'est scandaleux et révoltant parce que ce que l'on appelle la gouvernance c'est la CAFAT qui est principalement administrée par les partenaires sociaux qui gère des régimes de protection sociale dont la création ; les ressources et les dépenses sont décidées par le pouvoir politique ! Ce n'est pas « la gouvernance », qui a privé le RUAMM de ressources affectées en 2010 ! Ce n'est pas « la gouvernance », qui a créé des régimes de solidarité (fond du handicap ; minimum vieillesse ; aide au logement ... ), sans en assurer le financement. Ce n'est pas là gouvernance qui a décidé de créer le Médipôle et d'aider la clinique Kuendu Magnin.

Ces déclarations n'ont d'autre but que de déporter sur d'autres la responsabilité qui revient, par ses décisions et son inaction, au pouvoir politique.

Voilà, Mesdames les présidentes, dans quel esprit nous abordons avec intérêt notre participation aux travaux de votre commission. Vous l'aurez compris notre souci principal va à la recherche de solutions visant à l'équilibre des comptes du RUAMM, dans la justice mais avec la détermination d'aboutir au plus vite à la restauration et à la survie de notre système de santé envié par beaucoup de nos voisins.

Veillez agréer Mesdames, l'assurance de ma considération distinguée.

**S. TERITEHAU**



**Secrétaire Général de la Fédé**

**Copie : Les membres du gouvernement**

**Les présidents et présidentes de Provinces**

**Toute presse**

